



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**  
Délibération n° **DEL-2025-0075**

Objet : Soutien aux actions culturelles intercommunales –  
Attribution de subventions

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 59  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 15  
Pour : 71  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**10 AVR. 2025**

et publié le

**10 AVR. 2025**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,  
Vu la délibération communautaire n° DEL-2015-24 du 23 février 2015 relative à la charte d'orientation des activités culturelles intercommunales,  
Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0432 du 16 décembre 2024 relative à la modification des critères d'attribution des subventions des dispositifs de soutien aux initiatives culturelles,  
Vu les demandes des bénéficiaires,  
Vu les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2025,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour ambition de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire. Les dispositifs de soutien aux manifestations culturelles et aux spectacles vivants répondent à 3 objectifs :

- L'équité et le maillage du territoire,
- Les pratiques écologiques vertueuses,
- Le lien social et l'accessibilité à la culture pour les personnes les plus éloignées, socialement comme géographiquement.

Spectacle vivant : Aide à la création

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles ayant leur siège social sur le territoire du Grésivaudan depuis au moins un an, avec une subvention forfaitaire d'un montant de 2 250 €.

50 % versé au moment de l'attribution et versement du solde à la réception du bilan.

Cette subvention ne peut être attribuée qu'une fois tous les deux ans.

Bénéficiaire	Projet	Budget total	Subvention
Chansons de gestes	Mon truc en plumes d'auteur.e.s	11 000,00	2 250,00
En scène et Ailleurs	Carlos Gardel, la légende du tango	29 000,00	2 250,00
La dent drôle	Au Sec'ours	12 369,00	2 250,00
		TOTAL	6750,00

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle sur territoire

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles du Grésivaudan programmées sur le territoire à hauteur de :

- 40 % du prix du contrat de cession dans la limite de 800 € maximum,
- 50 % du prix du contrat de cession dans la limite de 1 000 € maximum pour une représentation donnée dans une structure sociale du territoire,
- 50 % du prix du contrat de cession dans la limite de 1000 € maximum pour une représentation donnée dans une commune de moins de 1000 habitants.

5 demandes maximum par an et par compagnie, 50 % versé au moment de l'attribution et versement du solde à la réception du bilan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
La dent drôle	Au sec'ours à l'IME Le Barrioz de Theys	1 160,00	580,00
La dent drôle	Services ultra secrets à l'école de Villard-Bonnot (2 représentations)	3240,00	1 134,00
Za 'tourne	Bouclettes de Pépette à Tencin (2 représentations)	1 080,00	378,00
Za'tourne	Bouclettes de Pépette à Les Adrets	700,00	280,00
Za'tourne	Bouclettes de Pépette à Froges	950,00	380,00
Za'tourne	Bouclettes de Pépette à Bernin	1200,00	480,00
Za'tourne	Bouclettes de Pépette à Montbonnot-Saint-Martin	800,00	320,00
Miette et compagnie	Noël en forêt à Crolles	700,00	280,00
Miette et compagnie	Les 4 saisons à Theys	700,00	280,00
Miette et compagnie	Les 4 saisons à Pontcharra	750,00	300,00
Miette et compagnie	Les 4 saisons à Saint-Ismier	600,00	300,00

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Artiflette	Bobines de Noël à La Terrasse	1 400,00	560,00
Artiflette	Bobines de Noël à Saint-Ismier	1 350,00	540,00
Artiflette	Jeanne Bouton à Les Adrets	1 208,33	483,00
La Pétiliante	Zélia à Les Adrets	900,00	360,00
My Haut	Minute papier à Laval-en-Belledonne	1 500,00	600,00
		Total :	7255,00

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle hors territoire

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles du Grésivaudan programmées hors du territoire pour un montant forfaitaire de 2 500,00 € tous festivals confondus.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Miette et compagnie	Festival de Charleville-Mézières du 19 au 28 septembre 2025, spectacle l'Arc en ciel	5 000,00	2 500,00
		Total	2 500,00

Soutien aux pratiques amateurs

Convaincu que les pratiques amateurs contribuent à l'épanouissement et à l'expression individuelle et collective, le Grésivaudan soutient ces dernières en vue de favoriser l'ouverture au plus grand nombre des actions d'enseignement et de pratiques artistiques de danse, musique et théâtre.

Montant forfaitaire de 400,00 € par projet dans la limite de 2 projets et/ou 800,00 € par an.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Bénéficiaire	Projet	Budget total	Subvention
L'ombre de l'histoire	Le salon du livre de La Pierre le 18 mai 2025	2 110,00	800,00
La Maison pour tous (MPT) de Biviers	50 ans de la MPT de Biviers : c'est vous qui la fête les 17 et 18 mai 2025.	6 569,00	400,00
Club sportif de Sainte-Marie-d'Alloix	Warm up festival le 7 juin 2025	7 000,00	400,00
ABAcc	Festi D'lire jeunes le 5 octobre 2025 à Allevard.	2 200,00	400,00
ABAcc	Le P'tit salon de la BD le 23 mars 2025 à Allevard.	1 400,00	400,00
Le Théâtre sous la dent	Représentation de « Presque égale à » du 24 juin au 12 juillet 2025 à Crolles.	13 500,00	400,00
Music@scènes	Comédie musicale « La Croisière » le 8 novembre 2025 à Saint-Nazaire-les-Eymes.	4 100,00	400,00
Pointure 38	Représentation de « Rêver peut-être » le 9 novembre 2025 à Saint-Pierre-d'Allevard.	1 233,00	400,00
MJC Lumbin	Représentation de « Raison de moins » le 24 et 25 mai 2025 à Lumbin	2 000,00	400,00
Association sport et culture	Artistes en jardin le 14 et 15 juin 2025 à Saint-Nazaire-les-Eymes	1 280,00	400,00
Undine-Aquatique théâtre	Représentation de « Gaia la Terre », natation artistique le 22 mars 2025 à Montbonnot-Saint-Martin	1 500,00	400,00
Cie les Hauts Perchés	Représentation L'âge d'or de Feydeau les 15 et 16 mars 2025 au Plateau-de-Petites Roches	5 616,00	400,00
		TOTAL	5 200,00

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

### Manifestations culturelles portées par les communes

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles de dimension intercommunale portées par les communes du territoire, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Aide limitée à 15 % du montant total du projet (hors contribution volontaire) dans la limite de 10 000 €. Une bonification peut être attribuée si le projet répond à plusieurs enjeux du territoire dans la limite de 1 000 € ou 10 % du budget.

50 % versé au moment de l'attribution et versement du solde à la réception du bilan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Commune de Biviers	Fête de la nature et des oiseaux le 30 mars 2025.	7 488,32	800,00
Commune de Crêts-en-Belledonne	Les Estivales du 21 juin au 5 septembre 2025	19 800,00	1 200,00
Commune de Montbonnot-Saint-Martin	Les Médiévales le 5 juillet 2025.	22 970,00	3 000,00
Commune de Saint-Martin-d'Uriage	Uriage en danse le 28 juin 2025	15 072,00	1 500,00
Commune de Le Touvet	Place libre du 28 au 31 août 2025.	23 800,00	3 000,00
		TOTAL	9 500,00

### Manifestations culturelles portées par les associations

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Aide limitée à 15 % maximum du montant total du projet (hors contribution volontaire) dans la limite d'un plafond de 10 000 €. Une bonification peut être attribuée si le projet répond à plusieurs enjeux du territoire dans la limite de 1000 € ou 10 % du budget.

50 % versé au moment de l'attribution / 50 % à réception du bilan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Espace Belledonne	Belledonne et Veillées du 1 septembre au 31 décembre 2024	23 026,00	1 500,00
Espace Belledonne	Belledonne et Veillées de septembre à décembre 2025	23 900,00	1 500,00
Collet Actif	Un air de Collet le 9 août 2025	8 250,00	600,00
Comité d'organisation des commémorations du 80 <sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945	Commémorations du 80 <sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945 du 1 <sup>er</sup> avril au 12 mai 2025	23 500,00	800,00
Animation et information sur la vie de Laval	Festival Palindrome du 7 au 9 juin 2025 à Laval-en-Belledonne	20 838,00	2 100,00
Centre international des musiques nomades	Les détours de Babel – Brunch à Barraux le 6 avril 2025	56 500,00	8 000,00
Itinéraire Bis	Jazz à Barraux du 2 au 8 juin 2025	51 835,00	8 500,00
Association des Pays'Aneries	Festival des Pays'Aneries le 14 juin 2025 à la Chapelle-du-Bard	18 400,00	1 500,00
Belledonne Résonne	Festirock les 20 et 21 juin 2025 à Les Adrets	20 800,00	4 000,00
Association Balade autour du livre	Balade autour du livre le 14 septembre 2025 à La Buisnière	8 950,00	1 500,00
Association Les Amis de Saint Vincent	Prélude au festival Le Montalier Baroque du 1 avril au 15 septembre 2025 à Saint-Vincent-de-Mercuze	9 300,00	900,00
Grésivaudan Blues Festival	Festival Grésiblues du 29 juin au 4 juillet 2025 à Le Touvet, Barraux, le Cheylas, Montbonnot-Saint-Martin et Crolles	112 121,00	10 000,00

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Swing it !	Festival Jazz Swing Revel les 14 et 15 septembre 2025	16 950,00	1 000,00
Le bateau de papier	Les folles journées du clown du 29 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2025 à Allevard	23 600,00	4 000,00
Scènes Obliques	Festival l'Arpenteur du 2 au 8 juin 2025 à Les Adrets et aux 7 Laux	115 000,00	10 000,00
Scènes Obliques	Les Rendez-vous au Manoir en mai 2025 à La Pierre	81 000,00	5 500,00
Scènes Obliques	L'esprit des Lieux en mai 2025 à Prapoutel	88 000,00	6 500,00 *
Association Vienzydon	Fête du printemps du 29 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2025 à Pontcharra	5 550,00	500,00
Le vaisseau spectacle et productions	Vulnérable festival en mai 2025 au Plateau-des-Petites-Roches	56 000,00	700,00
		TOTAL	69 100,00

\*Dont 1 000,00 € issus de la politique montagne

Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Espace Aragon	Les toiles d'Aragon, doc, doc, doc, expositions, coups de bol	11 450,00	3 000,00
AFMAPA	Soutien aux activités culturelles portées par le musée de Forges et Moulins	28 880,00	4 000,00
		Total	7 000,00

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à ces affaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

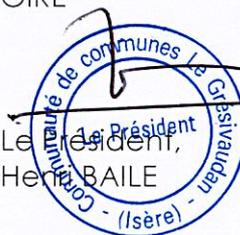
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***